



Le Président

Madame Denise GUIGUES  
Maire des Salles-sur-Verdon  
Mairie des Salles-sur-Verdon  
Place Sainte-Anne  
83630 LES SALLES SUR VERDON

Toulon, le 10 Septembre 2021

Madame le Maire,

Soutenir les commerces multi-activités des zones rurales, tel est l'objectif de la nouvelle aide proposée par le gouvernement. Ces commerçants, parfois les derniers de leur commune, sont restés ouverts pendant la crise sanitaire car leur activité principale était considérée comme essentielle, mais ont vu leur activité secondaire plus rentable fermée administrativement. Boulangerie-salon de thé, bar-tabac, ferme-auberge, ils n'ont pas bénéficié du fonds de solidarité alors que les conséquences économiques de la pandémie ont déstabilisé leur modèle économique.

Pour les relancer, le gouvernement a confié au réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie, mobilisé depuis le début de la crise sanitaire pour assurer un accompagnement de proximité des entreprises, le soin de mettre en place et de gérer ce dispositif.

Le décret du 20 juillet 2021 vient d'en préciser les conditions d'éligibilité et votre commune a été retenue. Nous tenions à vous informer que les établissements respectant déjà trois critères d'éligibilité (date de création, commune et activité principale) ont été prévenus de ce dispositif.

Nous avons dédié une page spécifique à cette opération en faveur des commerçants multiservices en zone rurale (conditions d'éligibilité, procédure...) sur notre site internet : <https://www.var.cci.fr/content/une-aide-financi%C3%A8re-en-faveur-des-commer%C3%A7ants-multiservices-en-zone-rurale>.

La mission Commerce de la CCI du Var accompagne les entreprises concernées dans cette démarche, n'hésitez pas à la solliciter ([commerce@var.cci.fr](mailto:commerce@var.cci.fr))

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques BIANCHI

Affaire suivie par :  
Mission Commerce  
Gaëlle MONTIER  
Tél : 04 94 22 80 12